

# Compte rendu Du Conseil Municipal de Le Ribay

## Séance du 15 JUIN 2011

Le 15 juin 2011, à 19 h 00 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Le Ribay se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, André ROCTON

### 1°) Schéma départemental de Coopération Intercommunale

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Mayenne, M. le Maire a présenté au conseil municipal du Ribay, le projet préfectoral qui consiste à fusionner les communes du canton du Horps avec la Communauté de Communes du Pays de Mayenne.

Les conseillers municipaux qui s'interrogent sur le devenir de la commune du Ribay, ont émis un avis défavorable.

Un tel projet de fusion nécessite un temps de réflexion beaucoup plus important que celui qui est actuellement accordé aux collectivités. Les répercussions sont trop importantes pour décider de l'avenir de la Commune dans un délai aussi court.

Vu l'engagement de la Communauté de Communes de Le Horps-Lassay à faire une étude d'impact sur les conséquences budgétaires, financières, et fiscales, le conseil municipal du Ribay demande à la CDCI de maintenir, provisoirement, le périmètre actuel de la Communauté de Communes de Le Horps-Lassay et au vu de l'étude effectuée par celle-ci, s'engage à choisir la solution la plus adaptée dans l'intérêt de la commune, et dans les délais impartis.

### 2°) Projet d'installation d'une entreprise de transport au Ribay

Le conseil municipal accepte l'ensemble des conditions de vente d'une parcelle de terrain en vue de l'installation d'une entreprise de transport

- La parcelle cadastrée **C n° 1054** d'une superficie de 11 946 m<sup>2</sup> appartenant à la commune du Ribay
- La parcelle cadastrée **C n° 994** d'une superficie de 15 972 m<sup>2</sup> dont la commune du Ribay a décidé, par délibération du 11 avril 2011, d'acquérir, dans l'éventualité de l'installation de l'entreprise
- Soit une superficie totale de **27 918 m<sup>2</sup>** à vendre

- ⇒ Par délibération du 11 avril 2011, le conseil municipal a fixé le prix de vente de ces terrains à 2,20 € HT le m<sup>2</sup>.
- ⇒ Les vestiaires du terrain de foot sont compris dans la vente du terrain. Par contre la bascule publique et la guérite de pesée restent propriété de la commune.
- ⇒ Les réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité et de téléphone sont à proximité de la parcelle et s'il y avait à les modifier, la commune prendrait en charge ces travaux.
- ⇒ Vu l'article L111-1-4, une haie paysagère sera plantée en bordures de la Nationale 12 et sera à la charge de la commune.
- ⇒ Enfin une servitude de terrains sera gardée momentanément, jusqu'à ce que le problème de succession soit résolu avec les propriétaires des parcelles C 474 et C 475.

Le conseil désigne Me LEROUX – JOURDAN, Notaire à Lassay-les-Châteaux, d'établir tous les documents afférents à cette éventuelle vente.

**3°) Impasse de la gendarmerie – Consultation des entreprises**

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de suivre l'avis de la commission d'appel d'offre et retient l'entreprise Lochard Beaucé pour les travaux de voirie de l'impasse de la gendarmerie.  
Montant des travaux : 33 099.25 €

**4°) Mobilier scolaire**

Le conseil municipal a accepté de vendre une partie du vieux mobilier scolaire entreposé dans le grenier de l'école

**5°) Maison de retraite des tilleurs – demande de subvention**

Le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à la demande de subvention de la maison de retraite de Lassay-les-Châteaux

**6°) Renouvellement de l'assistance technique informatique**

Le conseil municipal accepte le renouvellement de l'adhésion au service informatique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (768.60 € par an)

**7°) Bascule Publique**

M. Rocton a nommé, par arrêté, un nouveau régisseur de la bascule publique : M. Bayel Jean-Claude. Le conseil municipal maintient l'indemnité annuelle qui est versé aux régisseurs.

**8°) Rénovation des locaux de la Poste**

Le conseil municipal a accepté la proposition de M. le Maire d'effectuer quelques travaux de rénovation dans les locaux de l'agence postale Communale. Ces travaux (peinture, tapisserie, revêtement de sol) seront réalisés par les agents communaux.

**9°) Vente d'un pavillon**

Un locataire a fait acte de candidature pour acquérir le logement qu'il occupe.  
Le conseil municipal charge M. le Maire de demander une estimation aux domaines

**10°) Délégation de fonction**

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de confier à M. le Maire la délégation suivante :  
« Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle »